

**Bureau**  
**Compte rendu succinct**  
**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 11/09/2015	<b>Séance du lundi 07 septembre 2015</b> <b>qui s'est déroulée au Grand Besançon -</b> <b>La City - Salle 101</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 07/09/2015 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

• **•R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 09/07/2015**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 9 juillet 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### **Finances**

#### **• R 1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence habitat (juin 2015)**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Axentia pour un montant total de 3 899 772 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0*

#### **• R 1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour le choix d'un cabinet conseil en vue d'une assistance en matière de gestion de dette**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour le choix d'un cabinet conseil en vue d'une assistance en matière de gestion de dette,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0*

#### **• R 1.1.3 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines du Grand Besançon et de la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines du Grand Besançon et de la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0*

### **Ressources humaines**

#### **• R 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Direction Générale des Services et SYBERT)**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable des relations avec les élus à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable d'exploitation de l'installation Tri Massification à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0*

#### **• R 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI**

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de Responsable Témis qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0*

• •R 1.2.3 - Conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Franche-Comté

Mme F. PRESSE et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les 3 conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

• •R 5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

• •R 3.1 - Pôle de gérontologie interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2015

M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R 3.2 - Réseau "Entreprendre en Franche-Comté" - Soutien financier 2015 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2015-2016 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R 3.3 - Concours Talents des Cités - Financement 2015

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2015 du Concours Talents des Cités.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R 3.4 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

MM. A. BLESSEMAILLE, J.L. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Incubateur d'Entreprises Innovantes, pour la valorisation des projets innovants,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R 3.5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Soutien à la réalisation de deux guides destinés aux étudiants

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour soutenir la conception et la diffusion de deux guides étudiants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

• •R 3.6 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association Culture Action

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'association Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon accompagné par Culture Action et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• •R 3.7 - SedD - Prise de participation et modification des statuts

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la prise de participation de la SedD dans le capital de la SEM PMIE à hauteur de 100 K€,
- approuve la modification du capital social de la SedD,
- autorise l'élu représentant de la CAGB à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes de la SedD dont il est membre et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

• •R 3.8 - SPL Territoire 25 - Modification des statuts

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la modification des statuts de la SPL Territoire 25 par l'entrée de la commune de Dampierre-les-Bois,
- autorise le représentant du Grand Besançon à se positionner favorablement sur cette décision dans les instances dirigeantes de la SPL Territoire 25 dont il est membre et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°04 : Développement durable**

• •R 4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Attribution d'une subvention au CAUE

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € au CAUE du Doubs pour ses actions dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

• •R 4.14 - Alternatiba - Demande de subvention

Concernant l'organisation du festival des alternatives organisé les 17 et 18 octobre 2015 à Besançon et porté par le collectif Alternatiba :

- à la majorité, 3 Pour, 18 Abstentions et 7 Contre, le Bureau se prononce défavorablement sur la participation de la CAGB à cet événement,
- à la majorité, 2 Pour, 19 Abstentions et 7 Contre, le Bureau se prononce défavorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association BESAC.

## **Séance du lundi 7 septembre 2015**

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 1.2.3 et pour le 4.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 3.8), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET

**Etaient absents** : M. Yoran DELARUE, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny Gerdil-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

**Secrétaire de séance** : M. Christophe LIME

### **Procurations de vote** :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (pour le 4.1), P. DUCHEZEAU, P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (pour le 4.1), E. MAILLOT, JY. PRALON



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Bureau**

**Séance du lundi 7 septembre 2015**

*Salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB*

## ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 9 juillet 2015	8
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	8
Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence habitat (juin 2015)	8
Rapport n°1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour le choix d'un cabinet-conseil en vue d'une assistance en matière de gestion de dette	9
Rapport n°1.1.3 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines du Grand Besançon et de la Ville de Besançon	9
Ressources humaines	9
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Direction Générale des Services et SYBERT)	9
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	10
Rapport n°1.2.3 - Conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Franche-Comté	10
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	10
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention	10
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	11
Rapport n°3.1 - Pôle de gérontologie interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2015	11
Rapport n°3.2 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2015 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales	11
Rapport n°3.3 - Concours Talents des Cités - Financement 2015	11
Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants	12
Rapport n°3.5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Soutien à la réalisation de deux guides destinés aux étudiants	12
Rapport n°3.6 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association Culture Action	12
Rapport n°3.7 - SedD - Prise de participation et modification des statuts	13
Rapport n°3.8 - SPL Territoire 25 - Modification des statuts	13
Commission n°04 : Développement durable	14
Rapport n°4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Attribution d'une subvention au CAUE	14

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Bureau Séance du lundi 7 septembre 2015

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU en attendant l'arrivée de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 9 juillet 2015

**M. BAULIEU.-** Bonsoir à tous. Nous avons ce soir un ordre du jour copieux. Nous avons le choix, soit d'y passer la nuit, soit d'aller vite. Je vous indique simplement que le Président devrait nous rejoindre d'une minute à l'autre, mais il s'absentera ensuite, parce qu'il doit intervenir sur France 3, en interview pendant le journal. Il fera donc un break et on continuera sur les dossiers que nous avons pointés comme nécessitant un peu moins sa présence. Si vous en êtes d'accord, comme nous avons le quorum, je vous propose d'ouvrir la séance.

Le quorum étant vérifié, je n'ajoute rien. Les pouvoirs reçus sont Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER, Pascal DUCHEZEAU à Elsa MAILLOT, Pierre CONTOZ à Jean-Yves PRALON.

S'il y a des questions de conflit d'intérêts, vous ne manquerez pas de vous signaler.

Concernant le secrétaire de séance, qui se précipite pour être candidat ? Aidez-moi. Qui lève la main ? Christophe LIME, merci beaucoup.

S'agissant du procès-verbal de la séance du 9 juillet dernier, y a-t-il des objections ou des demandes de modification ? Il n'y en a pas. Il est donc approuvé à l'unanimité.

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### Finances

Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence habitat (juin 2015)

**M. BAULIEU.-** Dans ce rapport, il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à une demande nouvellement déposée en matière d'habitat pour un montant un peu inférieur à 3,9 M€, à hauteur de 50 % du montant total. Les ratios prudentiels et le respect du règlement ont été vérifiés. Il s'agit d'une opération conduite par AXENTIA, Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) s'agissant d'un établissement de type EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) rue Andrey à Besançon.

Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Ce rapport étant décisionnel, il est approuvé.

Rapport n° 1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB  
pour le choix d'un cabinet-conseil en vue d'une assistance en matière de gestion de dette

**M. BAULIEU.-** Nous avons toujours intérêt à suivre cette affaire de manière extrêmement précise. Cela fait appel souvent à des questions de technicité un peu complexes. Dans le cadre d'un renouvellement de contrat, il nous paraît souhaitable de le faire en groupement de commandes avec la Ville pour bénéficier de ce type d'assistance, avec une clé de répartition que vous avez dans le rapport au bas de la page 17. Le coût estimatif s'élève à 40 000 €, répartis à raison de 70 % pour la Ville et 30 % pour le Grand Besançon en fonction des volumes d'encours et du nombre de contrats.

Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Ce rapport est validé et décidé. Merci beaucoup.

Rapport n° 1.1.3 - Constitution d'un groupement de commandes  
pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire  
des magazines du Grand Besançon et de la Ville de Besançon

**M. BAULIEU.-** Nous profitons d'une coïncidence des dates de renouvellement de contrat pour travailler intelligemment ensemble sur les trois volets indiqués. Tout cela nous permettrait d'avoir des prix plus intéressants. Il est précisé par ailleurs que nous sommes dans une démarche complémentaire, le caractère bimensuel de notre magazine alternant désormais avec le caractère bimensuel du magazine de la Ville de Besançon, avant peut-être d'autres développements. Sur ce rapport n° 1.1.3, y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, il est donc approuvé. Merci beaucoup.

*Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance.*

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Ressources humaines**

Rapport n° 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents  
suite à des procédures de recrutement (Direction Générale des Services et SYBERT)

**M. BAULIEU.-** Tout est dit dans l'encadré. Concernant la Direction Générale des Services, suite à la vacance du poste de responsable des relations avec les élus au sein de la Direction Générale des Services, une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne non titulaire et de définir les conditions de son recrutement. On essaye donc de recruter un contractuel.

Concernant le SYBERT, il y a d'autres points plus loin. Mais ici, suite à la création du poste de responsable d'exploitation de l'installation Tri Massification, une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne non titulaire et de définir les conditions de son recrutement.

Ce rapport vise donc au recrutement de deux contractuels.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'occurrence, concernant le chargé des relations avec les élus, le jury préposé à l'étude des candidatures a retenu Pierre GAINET qui travaillait à mon Cabinet. Il a été retenu, non pas parce qu'il travaillait à mon Cabinet, mais parce qu'il a été longtemps l'assistant de Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et qu'il connaît parfaitement l'ensemble des maires du secteur. Il a été retenu par le jury auquel je ne participais pas. Je pense qu'il sera tout à fait à même de remplacer Christian BORNOT, puisqu'il a une bonne connaissance des élus et de leur fonctionnement.

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est décisionnel. S'il n'y a pas de remarque, il est validé.

Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

**M. BAULIEU.-** Vous savez que les CDI n'ont pas de procédure de progression automatique. Périodiquement, nous devons donc revoir leur rémunération. Il s'agit de statuer sur l'ajustement de la rémunération d'un CDI occupant actuellement la fonction de Directeur à Témis.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour que les choses soient claires, il s'agit en l'occurrence de Bruno FAVIER, pour ceux qui le connaissent.

Rapport n°1.2.3 - Conventions de mise à disposition de personnels  
auprès de l'association ATMO Franche-Comté

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est un peu formel. Il s'agit d'un dispositif de conventions de mise à disposition que nous avons et de les renouveler pour que les trois personnes en question soient mises à disposition. On actualise donc les conventions de mise à disposition et de remboursement comme il se doit sur les bases que nous pratiquons habituellement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'aimerais que l'on soit très vigilant au niveau de la grande Région sur ATMO (association pour la surveillance de la qualité de l'air). Je pense qu'à partir du moment où la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) sera ici à Besançon, l'ATMO Grande Région devrait être aussi basée à Besançon pour un certain nombre de raisons, d'abord parce que la DREAL est ici, et ensuite parce qu'en matière d'efficacité de personnel et d'importance de la délégation, ATMO Franche-Comté est beaucoup plus importante qu'ATMO Bourgogne.

*S'adressant à Daniel HUOT.-* Il faudra donc que tu sois attentif, Daniel, et que tu me fasses part des difficultés qui ne manqueront pas de survenir, parce que je pense que les Bourguignons vont vouloir la garder chez eux. Il y a un peu plus de monde sur Besançon qu'à Dijon, mais nous sommes beaucoup plus performants.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (RH)  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

**M. STEPOURJINE.-** On vous propose d'aider un foyer du Grand Besançon à hauteur de 6 000 €, pour l'acquisition d'un logement neuf à Besançon dans une opération labellisée. La participation complémentaire de Besançon s'élève à 1 000 € et celle du promoteur à 5 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des objections ? S'il n'y en a pas, c'est approuvé.

**Examen des rapports des Commissions n°05, n°06 et n°07  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

## Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

### Rapport n°3.1 - Pôle de gérontologie interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2015

**M. FELT.-** L'association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC), dont le siège est à Besançon, a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire. Ce Pôle, à qui il est proposé de verser une subvention de 10 000 €, est composé de sept membres, à savoir :

- la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté,
- les CHU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement (IRV),
- l'association le Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer.

Voilà pour les origines du Pôle. Concernant ses missions, il est essentiellement dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et il tire sa richesse de la diversité de ces acteurs. Le programme d'actions 2015 figure en annexe de la convention. Il est donc proposé de leur verser une subvention de 10 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, Marcel. Chacun a saisi l'importance de la démarche. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est décisionnel, c'est décidé. Merci.

### Rapport n°3.2 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2015 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

**M. BLESSEMILLE.-** Il s'agit de la 5<sup>e</sup> édition des Entrepreneuriales pour laquelle le Grand Besançon est sollicité pour une subvention de 5 000 € sur un budget global de 100 000 €. Le fond et la forme n'ont pas évolué depuis la dernière édition. Sur le fond, il s'agit de mettre des étudiants par groupe de deux ou quatre, en situation de créer un concept nouveau d'activité en élaborant un projet d'entreprise. Sur la forme, vous avez un descriptif d'élaboration d'actions énoncé dans le principe pédagogique.

Notre soutien financier nous permet de participer au Comité de Pilotage, au jury final et à la soirée de gala, ainsi que de bénéficier d'une publicité dans le feu de l'action. Le bilan 2014-2015 montre un fort intérêt pour cette manifestation qui a visé 140 étudiants composant ainsi 39 équipes, dont 23 nominées en soirée de clôture. Je vous propose donc de bien vouloir participer à concurrence de 5 000 € pour le financement de cette opération.

**M. BAULIEU.-** Merci, Alain. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est décidé.

### Rapport n°3.3 - Concours Talents des Cités - Financement 2015

**Mme WANLIN.-** Le présent rapport a trait à la participation de la CAGB au financement de l'organisation de l'édition locale du concours Talents des Cités au titre de l'année 2015. Il s'agit de la déclinaison locale du concours national créé en 2002 à l'initiative du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et de la délégation interministérielle à la Ville. Ce concours vise à valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, et participe à la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Deux catégories de public sont ciblées :

- la catégorie Émergence qui s'adresse aux projets de création,
- la catégorie Création qui s'adresse à ceux qui sont déjà créateurs.

Vous avez au dos le budget 2015 de l'organisation locale de Talents des Cités. Je vous invite à vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association BGE Franche-Comté (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) qui organise ce concours localement.

**M. BAULIEU.-** Merci, Sylvie. C'est clairement présenté. Il s'agit de la reconduction d'une démarche que nous avons annuellement. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est approuvé. Merci.

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation -  
Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

**M. FELT.-** Il s'agit d'une subvention de 10 000 € au profit de l'incubateur logé au sein de la Maison des Microtechniques. Cet incubateur d'entreprises innovantes accueille des porteurs de projet et les accompagne jusqu'à la création de leur entreprise. Il y a une petite équipe de trois personnes, dont les missions essentielles pour l'incubateur sont les suivantes :

- aider les porteurs à devenir progressivement des dirigeants d'entreprise possédant pleinement leur métier ; cette incubation est généralement comprise entre 12 et 18 mois,
- soutenir le démarrage des entreprises nouvellement créées.

Sur l'année 2014, 4 projets ont été préincubés, dont la totalité se situe sur Besançon. En 2014, 28 projets ont été suivis par l'incubateur, dont 21 sont sur Besançon. Comme les années précédentes et ce depuis 2005, il est proposé de leur verser une subvention à hauteur de 10 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, Marcel. Tout est dit et on est là aux prémices de l'entreprise. C'est donc important d'y être attentif. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est approuvé. Merci.

Rapport n°3.5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté -  
Soutien à la réalisation de deux guides destinés aux étudiants

**M. BLESSEMILLE.-** Besançon compte 22 000 étudiants. Dire qu'elle est une ville étudiante est donc une évidence. Mais pour informer ces derniers en situation de post-bac ou d'étudiant, deux guides paraissent, à savoir :

- « le Guide régional : que faire après le bac ? », tiré à 11 000 exemplaires et destiné aux lycéens,
- « le Guide de l'étudiant », tiré à 19 000 exemplaires et destiné aux étudiants, dans lequel on y trouve notamment les bonnes adresses du jeudi soir, je crois.

Le budget global de cette action pour 2015-2016 s'élève à 47 600 €. L'Université nous sollicite pour une subvention de 4 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est décidé. Merci.

Rapport n°3.6 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association Culture Action

**M. BLESSEMILLE.-** Culture Action est une association loi 1901 unique en Franche-Comté, dont l'objectif est de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique en matière de porteur de projet. Ce sont aussi des entreprises dont la gestion s'est complexifiée, avec notamment le cumul et la pluralité des statuts des personnels. Dans le rapport, vous avez le bilan 2014 composé d'actions individuelles et collectives et le soutien logistique de type administratif. Pour le Grand Besançon, ce sont 130 personnes, contre 145 en 2013 et autant de projets ont bénéficié des services de Culture Action. Le soutien demandé s'élève à 4 000 € pour un budget de fonctionnement de 195 500 € en 2015. Sont impliqués dans ce dispositif :

- la Ville de Besançon,
- la Région,
- le Département,
- la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

La base de notre subvention porte sur 800 € par porteur de projet, limitée à 4 000 €. Je vous propose donc l'attribution de cette subvention à hauteur de 4 000 €.

**M. BAULIEU.-** Merci, Alain. Y a-t-il des observations ou des objections ? S'il n'y en a pas, c'est décidé. Merci.

**M. FELT.-** Il s'agit d'approuver une prise de participation de la SedD (Société d'équipement du département du Doubs) au capital de la SEM PMIE (Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises) qui, pour consolider ses fonds propres, a sollicité des partenaires publics et privés pour augmenter son capital – il est dit « doubler son capital » – pour répondre à des opérations de développement important, opération notamment en liaison avec Peugeot, puisqu'il s'agit de reconfigurer une surface totale de 26 hectares. Cette reconfiguration fera appel à un budget de 20 M€. L'intervention de la SEM PMIE porte également sur deux bâtiments industriels d'une surface de 86 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, en tant que prestataire privé de la SEM PMIE, la SedD est sollicitée pour participer à cette augmentation de capital. La prise de participation de la SedD dans le capital de la SEM PMIE se ferait à hauteur de 100 000 €.

Il s'agit aussi d'approuver la composition de l'actionnariat de la SedD. Il est donc proposé à Monsieur FUSTER, qui en est le Président, de devenir un actionnaire à titre privé pour une action. Je pense que cette affaire est statutaire. Cette action serait cédée par la Caisse d'Épargne de Franche-Comté au profit de Monsieur FUSTER.

Il s'agit donc :

- d'approuver la prise de participation à hauteur de 100 000 € de la SedD dans la SEM PMIE,
- d'approuver la modification du capital social de la SedD au regard de ce que je viens de vous dire concernant Monsieur FUSTER.

**M. BAULIEU.-** Merci, tout est dit. Y a-t-il des observations ou des objections ?

**M. LIME.-** C'est toujours un peu délicat de parler d'une personne. Je n'ai rien contre Vincent FUSTER, je l'apprécie beaucoup. Mais cela me pose un problème de faire rentrer quelqu'un à titre personnel dans une société.

**M. FELT.-** Je pense que c'est statutaire.

**M. LIME.-** Ce n'est pas une histoire de statutaire. Je ne dis pas que c'est illégal.

**M. BAULIEU.-** La question que pose Christophe est politique sur un élu éminent dans ce Département, à la Ville de Besançon et à l'Agglomération, puisqu'il a été Vice-Président à l'Économie pendant un certain nombre d'années. Par accord entre les actionnaires et le Conseil de la SedD, il demeure Président. Mais du coup, statutairement, il doit devenir actionnaire portant au moins une action. Néanmoins, l'observation que fait Christophe est qu'il semble que, son tour électoral étant passé, il aurait dû passer là également.

**M. FELT.-** Il s'agit uniquement d'approuver la modification des statuts par voie de cession de 180 actions de l'Agglomération du Pays de Montbéliard au profit de la commune de Dampierre-les-Bois.

**M. BAULIEU.-** Pour intervenir au bénéfice de cette commune. Tout est dit, merci. Y a-t-il des objections sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, c'est approuvé. Merci.

*S'adressant à M. LIME.* Est-ce bien ce que tu voulais dire ?

**M. LIME.-** Je suis un peu surpris que ceux qui votent une loi il y a un mois, qui va interdire à des personnes qualifiées d'être dans un certain nombre de structures, nous amènent la même chose un mois après. J'ouvre et je referme la parenthèse.

**M. BAULIEU.-** Bien. Nous enregistrons cette observation qui est formulée, sachant que cela a dû faire largement consensus au sein de la SedD. C'est une observation, on l'a bien entendue. Merci. S'il n'y a pas d'autre objection, ce rapport est approuvé. Merci.

**Commission n°04 : Développement durable**

Rapport n°4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs -  
Attribution d'une subvention au CAUE

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je rappelle que ce rapport est décisionnel. Il se trouve à la page 69.

**Mme PRESSE.-** La Charte paysagère a été signée par 15 communes et le Grand Besançon en 2012. Nous comptons poursuivre l'animation de cette démarche. Il est proposé de conventionner à nouveau avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant de 2 500 € sur un total de 10 jours travaillés pour des animations dans le cadre du Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

*Examen des rapports de la Commission n°04  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*